

Code formation : **CSP**

Prénom + NOM : _____

Quand remplissez-vous ce document ?

☐ au **début** de la formation

☐ à la **fin** de la formation

		VRAI	FAUX
1	Les filles sont beaucoup plus souvent victimes de violences sexuelles que les garçons, à chaque âge de leur vie.	☐	☐
2	Il est rare que les enfants et les adolescents soient agressés sexuellement par d'autres enfants et adolescents.	☐	☐
3	Lorsqu'un enfant est victime de violences sexuelles, 97% du temps l'agression a été commise par un homme.	☐	☐
4	Pour signaler un mineur en danger, je dois toujours avoir des éléments de preuve, pour éviter les fausses accusations.	☐	☐
5	Tous les enfants ont les mêmes comportements sexuels au même âge.	☐	☐
6	Un enfant de 4 ans qui aime montrer ses parties génitales est un comportement très problématique.	☐	☐
7	Un enfant de 8 ans qui se livre à des comportements sexuels avec des animaux est un comportement normal.	☐	☐
8	Un adolescent qui cherche à regarder des images porno nécessite une prise en charge rapide par un professionnel de la santé.	☐	☐
9	La loi française interdit à deux adolescents de 13 ans qui le souhaitent d'avoir ensemble des relations sexuelles.	☐	☐
10	Les parents peuvent décider de la vie sexuelle de leur enfant tant qu'il est mineur (exemple : s'opposer à une relation).	☐	☐
11	Un enfant de maternelle qui dessine une forme phallique (ressemblant à un pénis) a certainement été victime d'une violence sexuelle.	☐	☐
12	La loi française autorise un éducateur à avoir des relations sexuelles avec une jeune fille de 17 ans du foyer, à condition que celle-ci soit consentante.	☐	☐
13	Si un adolescent de 14 ans commet un viol sur un enfant de 3 ans, vous devez uniquement signaler aux autorités cet enfant victime, qui a besoin d'une prise en charge rapide par des professionnels de santé. Celui de 14 ans devra seulement faire l'objet d'une prise en charge judiciaire.	☐	☐
14	Une éducatrice peut revenir au foyer sur son temps personnel pour aider une jeune fille à s'épiler, sans que cela pose de problème.	☐	☐
15	Un enfant de 10 ans qui se masturbe chaque jour quand il est seul dans sa chambre, sans déranger personne, en regardant des vidéos porno, est un comportement qui ne nécessite pas de s'en préoccuper.	☐	☐
16	Un adolescent de 13 ans ne peut pas être condamné pour viol, car il est trop jeune.	☐	☐
17	Des adolescents de 17 ans ont le droit de s'envoyer des nues (photos pornographiques d'eux-mêmes) tant qu'ils sont consentants et qu'ils ne les diffusent pas ailleurs (réseaux sociaux, etc.).	☐	☐
18	Un éducateur peut envoyer un lien vers une vidéo porno à un jeune du foyer de 16 ans sans que cela ne pose de problème, tant que cela entre dans un cadre éducatif.	☐	☐